

24 fructidor an 8

Advenant Le vingt quatre fructidor an huit de la République
française huit heures du matin même locale que le jour précédent
le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au Conseil des Membres
pour continuer l'édification commencée le jour d'hui à l'effet d'articles
ainsi qu'il suit:

Article 3.

différentement
général de la commune
de Matrice du Rolles

La loi relative à la formation des Matrices des Rolles de la Contribution foncière
ayant été reconnue ou n'ayant pas été reconnue en la commune de
Combrès, il en est résulté que l'impôt foncier a été, et est encore
imposé arbitrairement, et avec une inégalité révoltante, et telle

Demande es plainte que partie des Contribuables de lad. Commune, ayant fait es portés auprès des autorités Constituées pour faire cesser cet abus, ils n'ont obtenu justice;

Le Conseil Municipal de Combier met aux délibérations d'urgence de ses devoirs celui de demander avec instance l'ordre de faire faire l'argentement General de la Surface des propriétés foncières de lad. Commune aux deffens de chaque propriétaire pour ensuite former deffens de Cadastre General, et cadastrice dont l'objet question, afin de faire grand des Contribuables deffens d'un bienfait d'une Répartition juste et légale dont ils sont privés depuis trois ans;

arts. 4.

Curage de la Rivière
de Nizonne

Du Curage de la Rivière de Nizonne Bordant lad. Commune au levant sur toute sa longueur, il en résulteroit un avantage considerable pour des propriétaires de la prairie y joignant, ainsi que pour la salubrité de l'air, en descendant lad. prairie, qui en certains endroits est convertie en Marais par l'incubrement du lit de cette Rivière obstruë, et il est donc d'un grand intérêt des habitants de lad. Commune en General, et des propriétaires en particulier, d'obtenir un ordre ou injonction a chaque propriétaire riverain de faire le curage de ce point, soy, l'indonnant a cette Rivière la largeur et profondeur requise à dire d'expert;

On observe que l'ordre que l'on requiert doit être émané des autorités Supérieures des départements de la Garonne et de la Dordogne ou que cette Rivière Divise les deux départements;

La Nécessité urgente de ce Curage avoit été si bien sentie dans l'ancien Régime, que sous le régime de l'ancien Citoyen, les Intendants des Généralités de Limoges et de Bordeaux nommèrent des ingénieurs respectifs, qui firent de plan figuratif et procès verbal de l'état des lieux daté du 18 mars 1787 - Duquel procès verbal il résulte, que dans certains endroits cette Rivière ayant changé de lit, la partie Supérieure s'est accrue aux deffens de la partie d'Angoumois; pour faire cesser cet abus et remettre les choses en leur état primitif, est intervenu un arrêt du Conseil d'Etat daté du 24 aoust 1788 qui ordonne le Curage de lad. Rivière dans son lit Naturel, plantation de bornes etc.

Cet arrêt fut affiché et publié partout où le besoin a été, et au moment où il alloit être exécuté, la Révolution française a suspendu et interrompu l'ouvrage;

Le Maire de la Commune de Combier est dépositaire des pièces sus-mentionnées et datées;

arts. 5.

Retablissement
des chemins

Le bord du chef lieu de lad. Commune de Combier, ou est située une forge a feu, est impraticable pendant quatre Mois de l'année à une distance de 600 toises de la jonction; il seroit tres interrompu pour des habitants de cette Commune, d'obtenir l'ordre du rétablissement de ces chemins, ainsi que la construction d'un petit pont ou culées appelle la planche de ces chollots, ouvrage qui tres souvent intercepte toute communication du chef lieu avec le reste des hameaux de lad. Commune

Le Conseil Municipal de la Commune de Combier, Bonne en ce moment
 les demandes et observations aux cinq articles sus arretées en la presente
 Deliberation; il autorise le Maire de lad. Commune Den Babirend
 autand de Coppiet certifiée que Besoin sera, et Den Sollicité de
 Mainé et listiere le cention aux rénd sur refet de cedejartement

Et attendu que le jour est sur Boulevard, il remets affaire des
 Devis estimatifs des Reparation mentionnée aux deux y premiers article
 à Demain vingt cinq huit heures du matin, ou tout les membres
 dud. Conseil s'interrompent volontairement, sur les biens dont est question
 et ont signé à Combier le jour mois et an que dessus

Saladejoubert Montion Gignac Hengy
 Chevier payot forestas

Desaix Dubougle
 Boulland Maire

25 fructidor an 8

Cloture de la séance
 Du conseil Municipal
 De Combier

Et advenant le vingt cinq fructidor d'an huit de
 la Republique française huit heures du matin, en la Maison Commune
 dud. Combier, le Conseil Municipal de lad. Commune assemblée
 au complet des ses Membres en conformité de l'arreté pris le jour d'apri
 y ont delibéré et faire le devis estimatifs des Reparation affaire
 tant ala cy devant l'opie, qu'au cimetiere de lad. Commune
 il y a été delintte procede de la Maniere suivante

Pour Remanié en totalité de la couverture de la Chapelle de - - - - -	30 - - -
Pour 500 de tuille Neuve - - - - -	15 - - -
Pour une Barrique de charny - - - - -	4 - - -
Pour Sable environ - - - - -	1 - - -
<u>Total de la couverture - - - - -</u>	<u>50 - - -</u>
Pour le verres de la porte d'entrée dont la serrure est en apie Bon état il en coutera environ - - - - -	22 - - -
<u>Somme totale pour lad. Maison Commune - - - - -</u>	<u>72 - - -</u>

Cloture du cimetiere De Combier

trois parties de Murs Neufs contenant ensemble vingt deux toises de long sur six pieds d'hauteur compris fondation, formant superficielle araison de 3 ^e katoine fait - - - - -	66 - - -
Le Mortier entere considéré pour rien	
Puis une seule porte d'entrée ouvrante en deux p ^{tes} de six pieds de haut sur six pieds de large y compris les Barres - - - - -	7 - - -
garnis es clous - - - - -	4 - - -
quatre gond, quatre venture, et une Barre de fer - - - - -	10 - - -
Serrure en Bois es clous - - - - -	5 - - -
viere de tuille pour les gambage - - - - -	6 - - -
<u>Somme totale de la cloture du cimetiere - - - - -</u>	<u>98 - - -</u>

